



Le guide de l'élu (e) du SMD3

Décembre 2024



SMD3

09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr / SMD3.FR

Sommaire

A quoi sert la Redevance Incitative ?	3 – 5
Evolutions des tonnages	6 – 7
Déploiement des bornes de collecte publiques	8
Accompagnement des usagers	9 - 18
- Gestion et valorisation des biodéchets	
- Renforcer l'accessibilité des points d'apport	
- Personnes en Perte d'Autonomie	
- Dispositif surplus médical	
- L'application mobile	
- La proximité avec les usagers	
- Nouvelle filière REP PMCB	
Impacts des incivilités et solutions	19-27
- Les incivilités en 2024	
- La recherche des usagers non-inscrits	
- La verbalisation	
- Le déploiement de caméras nomades sur les PAV	
Tarification.....	28-34
- Que finance la RI?	
- Le contexte de préparation de la grille des tarifs	
- La grille tarifaire après le vote	

A quoi sert la redevance incitative ?

Pourquoi avons-nous choisi la redevance incitative ?

La loi de transition énergétique de 2015 nous oblige à diviser par deux le nombre de sacs noirs qui partent à l'enfouissement, à donner une seconde vie à nos déchets recyclables et valoriser nos biodéchets.

A quoi sert-elle ?

La redevance incitative finance l'ensemble du service de gestion des déchets :

- la collecte, le tri et le recyclage des emballages et des papiers,
- la collecte du verre, du carton et des ordures ménagères,
- l'accès aux déchèteries et leurs filières (déchets verts, bois, encombrants, gravats...),
- les investissements (installations techniques, matériels et véhicules de collecte...),
- le fonctionnement des services du SMD3

A quoi sert la redevance incitative ?

Que comprend-elle ?

La Redevance Incitative se compose de 2 parties :

Une part fixe correspondant à un abonnement annuel au service (comme pour l'électricité ou l'eau...) + Un forfait de base calculé en fonction de la composition du foyer qui comprend l'ouverture des bornes ou le nombre de levées de bacs.

D'une part variable : appliquée pour l'enlèvement des déchets en cas de dépassement du forfait.

La Redevance Incitative prend en compte l'accès illimité à la collecte des emballages et papiers, du verre, des cartons, et inclut jusqu'à 26 passages en déchèterie par an. Toutes ouvertures supplémentaires de la borne dédiée aux ordures ménagères et/ou un dépassement de nombre de passages en déchèterie effectuées au cours de l'année entrainera une facture complémentaires transmise au début de l'année 2026 aux foyers concernés.

A quoi sert la redevance incitative ?

Pourquoi et comment s'enregistrer ? Informer d'un changement dans le foyer ?

- Pour obtenir la carte qui permet de déposer ses ordures ménagères dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès et accéder aux déchèteries.
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle surfacturation

L'enregistrement au SMD3 est indispensable auprès du service Usagers :

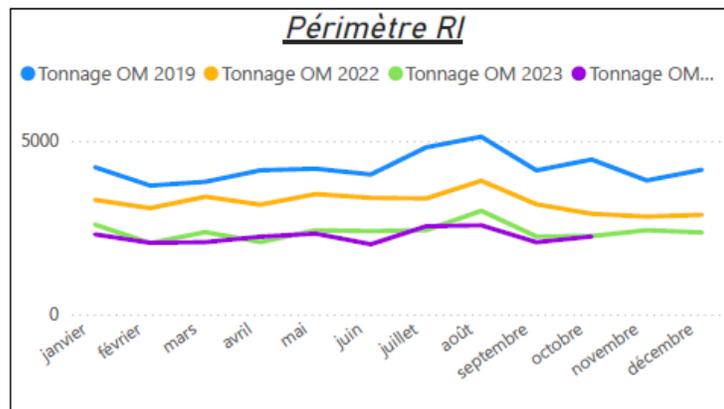
- par téléphone au 09 71 00 84 24
- en remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr

Évolutions des tonnages

Le tonnage des sacs noirs partant à l'enfouissement est en forte diminution

Ordures ménagères

Evolution des tonnages collectés (en tonnes)

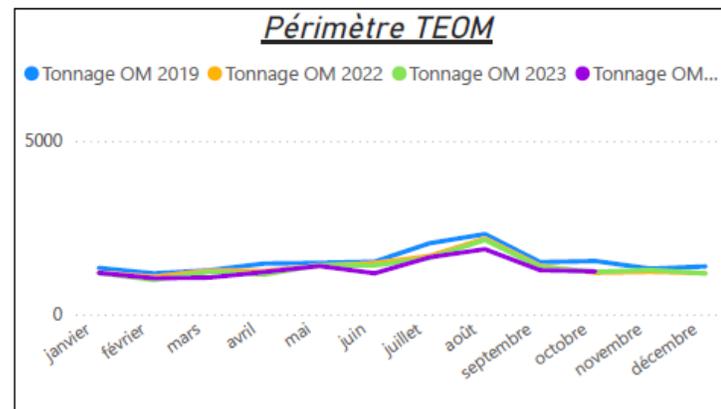


Variation 2019/2024 pour le périmètre RI

-47,35 %

Variation 2022/2024 pour le périmètre RI

-31,91 %



Variation 2019/2024 pour le périmètre TEOM

-16,12 %

Variation 2022/2024 pour le périmètre TEOM

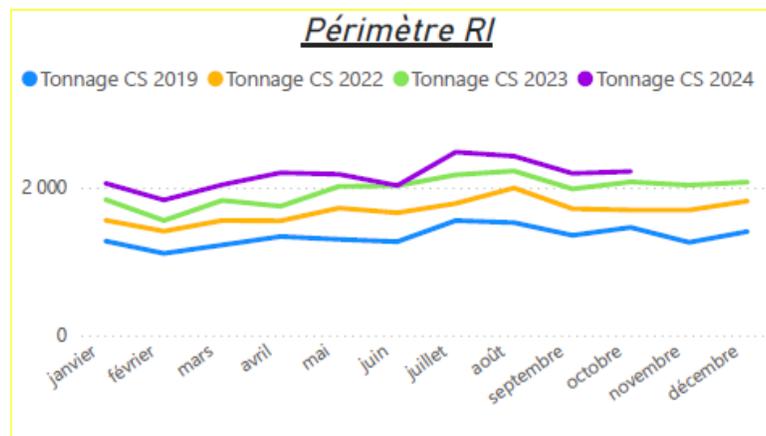
-7,13 %

Évolutions des tonnages

Augmentation du tonnage des emballages et papiers

Emballages et papiers

Evolution des tonnages collectés (en tonnes)

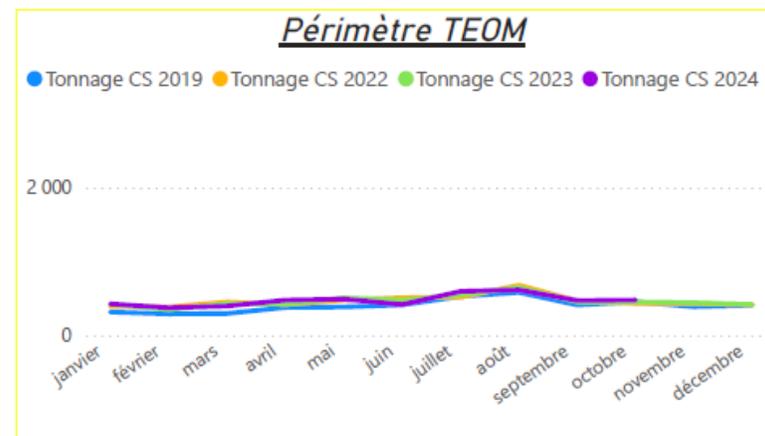


Variation 2019/2024 pour le périmètre RI

+ 61,45 %

Variation 2022/2024 pour le périmètre RI

+ 30,05 %



Variation 2019/2024 pour le périmètre TEOM

+ 17,00 %

Variation 2022/2024 pour le périmètre TEOM

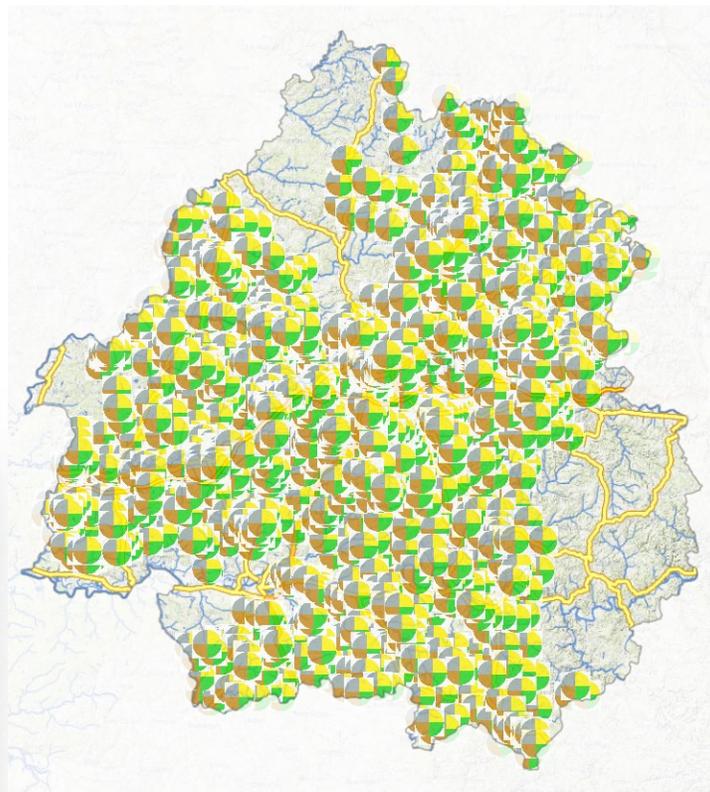
+ 0,26 %

Déploiement des bornes de collecte publiques

2622 stations de collecte publiques

- Soit 9 668 bornes en service sur le parc dont :
 - 3 322 bornes pour les emballages et papiers
 - 2 878 bornes à ordures ménagères dont 67 avec tambours 30 litres en centre-ville de Périgueux
 - 2 112 bornes à verre
 - 1 211 bornes à carton
 - 51 bornes biodéchets

Accessibles
7 jours/7



L'accompagnement des usagers

- Gestion et valorisation des biodéchets
- Renforcer l'accessibilité des points d'apport
- Personnes en Perte d'Autonomie
- Dispositif surplus médical
- Application mobile
- Proximité avec les usagers
- Nouvelle filière REP PMCB

La gestion et la valorisation des biodéchets en Dordogne

Collecte des biodéchets à Périgueux

- 51 bornes biodéchets sont en fonctionnement à Périgueux
- 9 bornes en prévision près des habitats collectifs et du centre historique



Installation des composteurs collectifs en Dordogne depuis 2021

- 501 composteurs collectifs finalisés
- 145 projets en cours



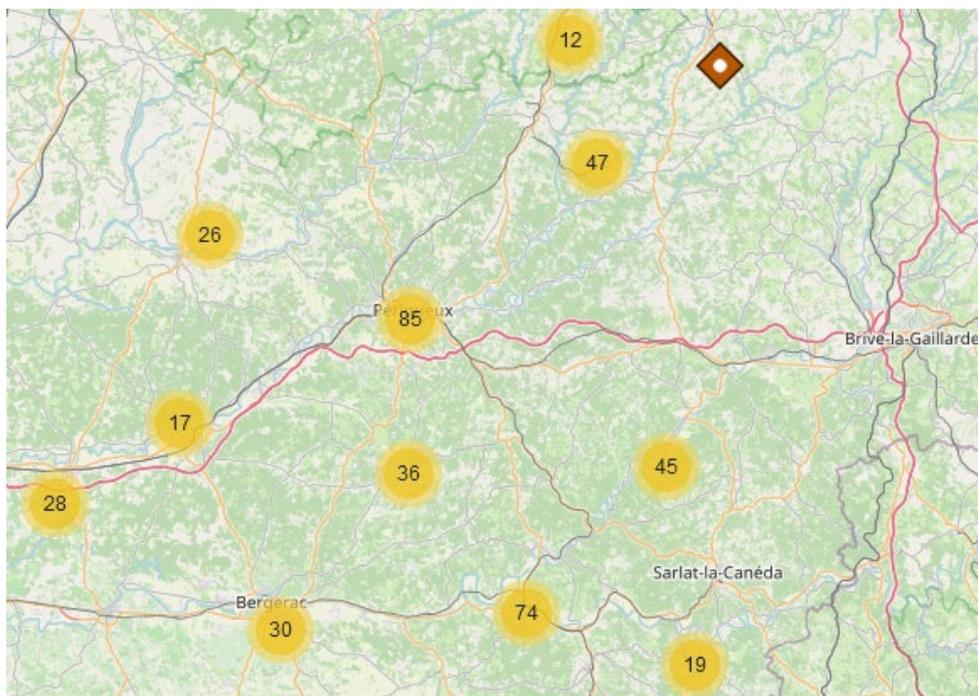
Distribution de composteurs individuels distribués depuis 2011

- 31 442 composteurs individuels



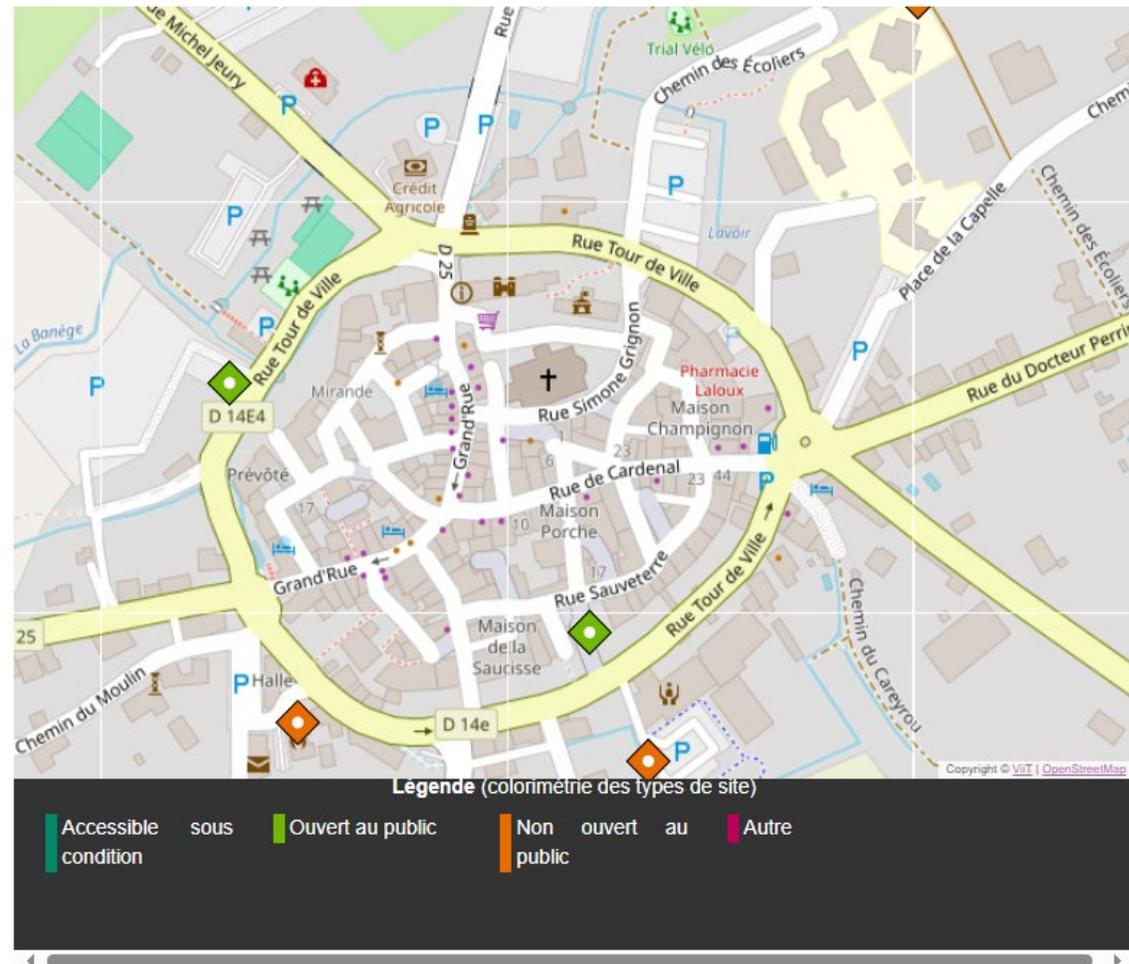
Où trouver un composteur collectif ?

La carte de localisation interactive sur smd3.fr



OÙ TROUVER VOTRE COMPOSTEUR COLLECTIF EN DORDOGNE ?

Cliquez sur l'image ci-dessous pour trouver le composteur collectif le plus proche de chez vous.



Renforcer l'accessibilité des points d'apports



Nombre de communes
identifiées

130

Nombre de retour des
communes

67

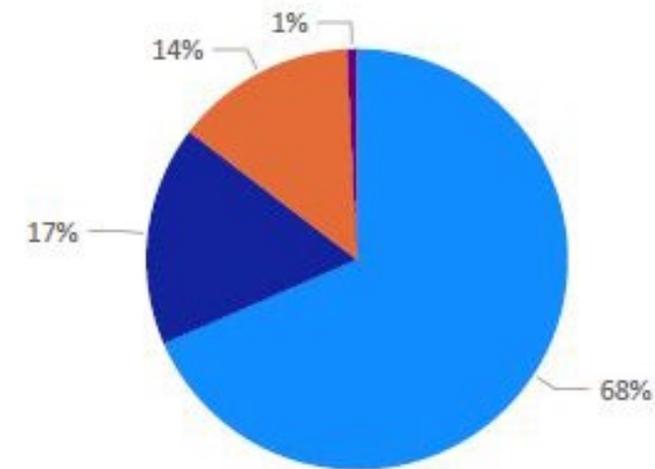
Taux de réalisation des
travaux

16,92 %

Avancement des travaux

Etat avancement p...

- Fiche à faire
- Travaux réalisés
- Fiche validée
- Fiche transmise



Personnes en perte d'autonomie

1^{er} cas : le foyer est accompagné par une aide à domicile

Signatures de convention avec les employeurs des aides à domicile (CCAS, CIAS, association, ...). Le **SMD3** dote la personne à aider de **sacs prépayés**. L'aide à domicile est équipée d'un **badge spécial** qui lui permet de déposer les sacs prépayés de tous les foyers qu'elle accompagne sur n'importe quelle borne du département.

Employeurs d'aide à domicile ayant conventionné avec le SMD3

CIAS	CCAS	ASSO
CIAS DU GRAND PERIGUEUX	CCAS COULOUNIEIX CHAMIER / COLLECTE PAR ASSOCIATION 3S	AASE ST ASTIER
CIAS VALLEE DE L'HOMME /LE BUGUE/LES EYZIES	CCAS TRELISSAC	ASSO ADMR DE THENON
CIAS DES BASTIDES EN PERIGORD	CCAS CHANCELADE / COLLECTE PAR ASSOCIATION 3S	
CIAS PERIGORD LIMOUSIN	CCAS PERIGUEUX CHRS	
CIAS ILAP EXCIDEUIL		
CIAS VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE		



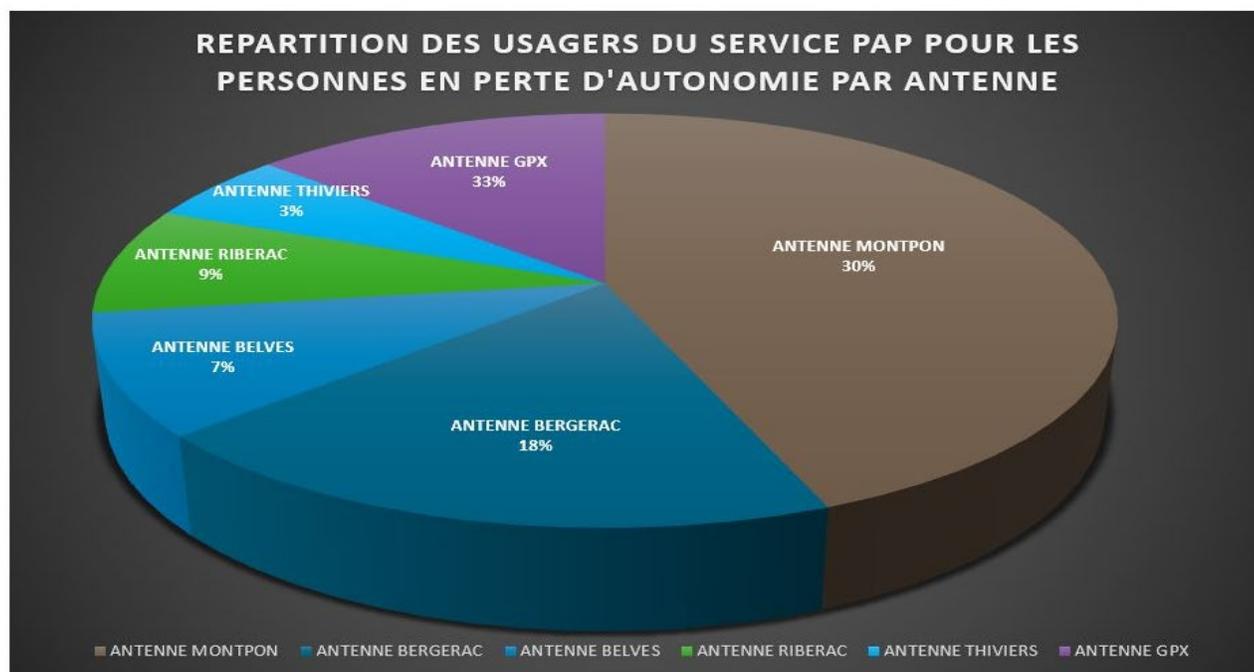
480 bénéficiaires
actuellement signalés,
88 aides à domiciles privées

2^{ème} cas : le foyer n'est pas accompagné par une aide à domicile

mais tous les membres du foyer sont titulaires de la carte mobilité inclusion :

mise en place d'un service spécial de **collecte au domicile** de ces foyers pour leur éviter d'avoir à se déplacer aux bornes. (Tarif porte à porte)

390 foyers inscrits au service en Porte à Porte pour les Personnes en Perte d'Autonomie



ANTENNES	NBRE D'USAGERS PMR
ANTENNE MONTPON	
CC MMG	14
CC PAYS ST AULAYE	11
CC CREMPSE EN PERIGORD	6
CC ISLDE DOUBLE LANDAIS	83
CCIVS SALEMBRE EN PERIGORD	2
CAB	2
TOTAL	118

ANTENNE BERGERAC	
CC PORTES SUD PERIGORD	45
CAB	19
CC BASTIDES DORDOGNE	5
TOTAL	69

ANTENNE BELVES	
CC VALLE DE L HOMME	6
CC BASTIDES DORDOGNE PERIGORD	8
CC VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE	14
CC DOMME VILLEFRANCHE EN PERIGORD	1
TOTAL	29

ANTENNE RIBERAC	
CC PAYS DE ST AULAYE	3
CC PERIGORD RIBERACOIS	31
TOTAL	34

ANTENNE THIVIERS	
CC ISLE LOUE AUVEZERE	2
CC PERIGORD LIMOUSIN	9
CC TERRASSONNAIS EN HAUT PERIGORD NOIR	1
TOTAL	12

ANTENNE GPX	
CA GRAND PERIGUEUX	125
CCIVS ISLE VERN ET SALEMBRE EN PERIGORD	3
TOTAL	128

TOTAL	390
--------------	------------

Le dispositif surplus médical



Qui est concerné ?

Les personnes produisant des déchets involontaires issus d'un surplus médical : usager de tout âge, bénéficiaire ou non de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), utilisant **quotidiennement des protections pour incontinence** lourde et sévère et/ou utilisant des **poches de colostomie et urostomie**, liée à une pathologie.

Comment demander à en bénéficier ?

Par courrier ou par mail en précisant :

Nom / prénom / numéro d'utilisateur SMD3 / adresse / téléphone / mail en présentant des justificatifs d'achats (factures fournies par les magasins spécialisés, les pharmacies, les supermarchés)

Une fois la demande acceptée, les justificatifs d'achat sont demandés chaque année.

L'application mobile « SMD3 mon service déchets »



TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION



Soutenu par



L'application mobile *SMD3-mon service déchets* en test sur cette borne, permet d'ouvrir la trappe grâce au Bluetooth de votre smartphone.

The mobile application *SMD3-mon service déchets* on trial at this terminal, enables the opening of the hatch with your smartphone's Bluetooth.



Pour télécharger l'application scannez ce QR CODE
To download the application scan this QR CODE



Où rendez-vous sur :
Or go to :



09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr

La proximité avec les usagers en 2024

Les chiffres clés

Usagers enregistrés

Particuliers **179 380**

Professionnels **6 865**

Le lien avec les usagers

- Appels pris **82 716**
- Courriers traités **32 498**
- Mails traités **61 556**
- Accueil au siège **3 344**



La nouvelle filière du bâtiment

NOUVELLE FILIÈRE REP PMCB Responsabilité Elargie des Producteurs Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Depuis début 2024, le SMD3 équipe progressivement les déchèteries du département de nouveaux contenants dédiés au tri des PMCB.

Déchets concernés :
Bois de construction
Plâtres
Menuiseries vitrées
Plastiques rigides et souples (PVC...)
Inertes
Métaux

Consulter la liste des déchèteries
sur www.smd3.fr



Vous pouvez déposer gratuitement vos PMCB triés :
en déchèterie, sur un des points de reprises privés
chez les distributeurs de matériaux.
(Cartographie consultable sur :
www.oca-batiment.org)

Les professionnels peuvent également bénéficier
du service de reprise à l'entrepôt ou sur chantier.



La Déchèterie, mais pas que !

Particuliers ou professionnels du bâtiment, plusieurs possibilités s'offrent à vous, pour évacuer vos déchets de construction (PMCB)



Particuliers

- En déchèterie (dépôts inclus dans l'abonnement de votre facture déchets en redevance incitative)
- En points de reprises privés chez les distributeurs de matériaux (gratuit)

Personnel du bâtiment

- En points de reprises privés chez les distributeurs de matériaux (gratuit)

- Grâce au service de reprise de service de reprise en entrepôts proposé par les éco-organismes agréés : Valobat, Ecomaison, Valdelia, éco-distributeurs de matériaux, Ecominéro
- Grâce aux services de reprise sur votre chantier proposé par les éco-organismes agréés : Valobat, Ecomaison, Valdelia, éco-distributeurs de matériaux, Ecominéro.

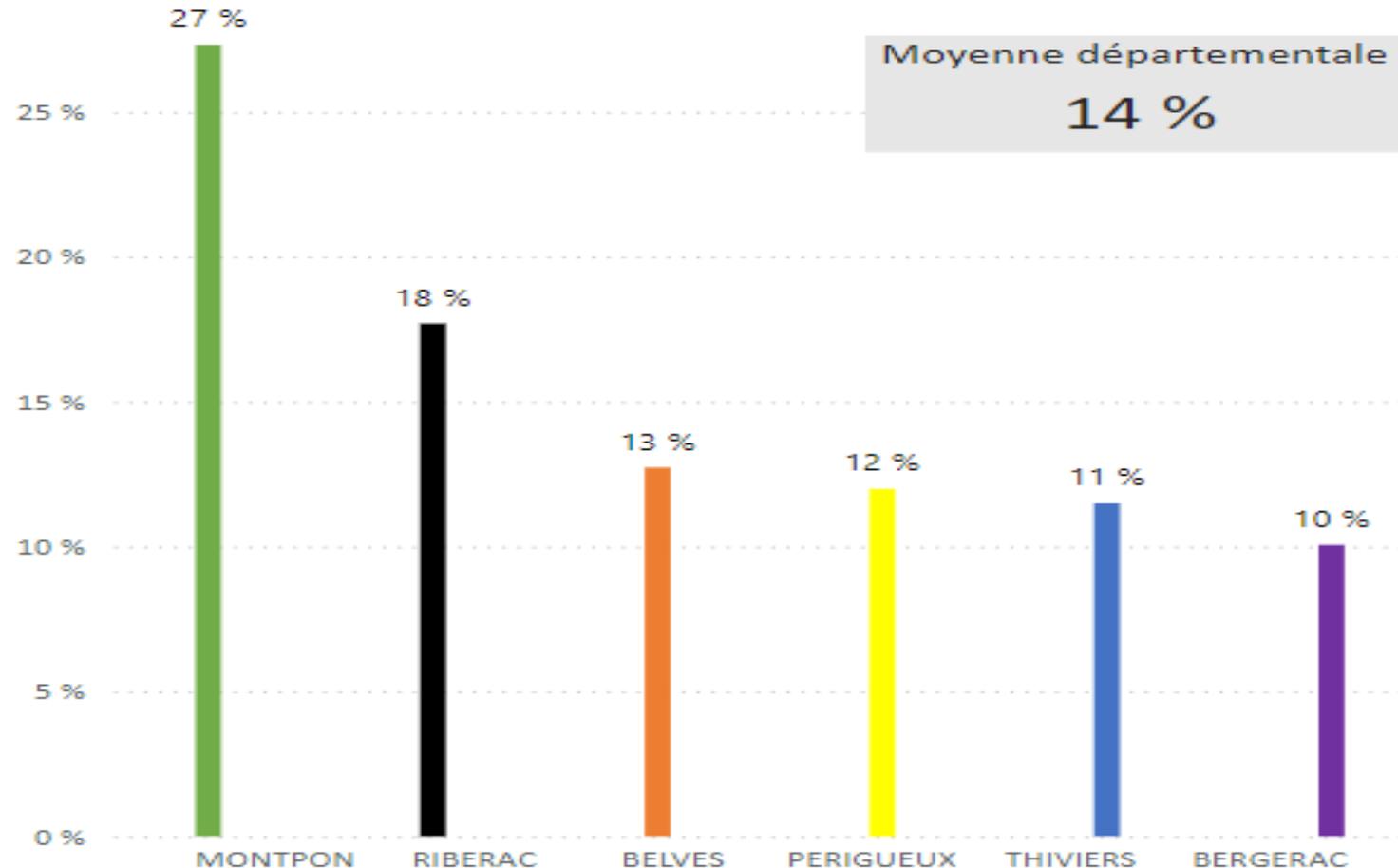
- En déchèterie équipée (gratuit)
- En déchèterie non équipée (payant)

Impact des incivilités et solutions

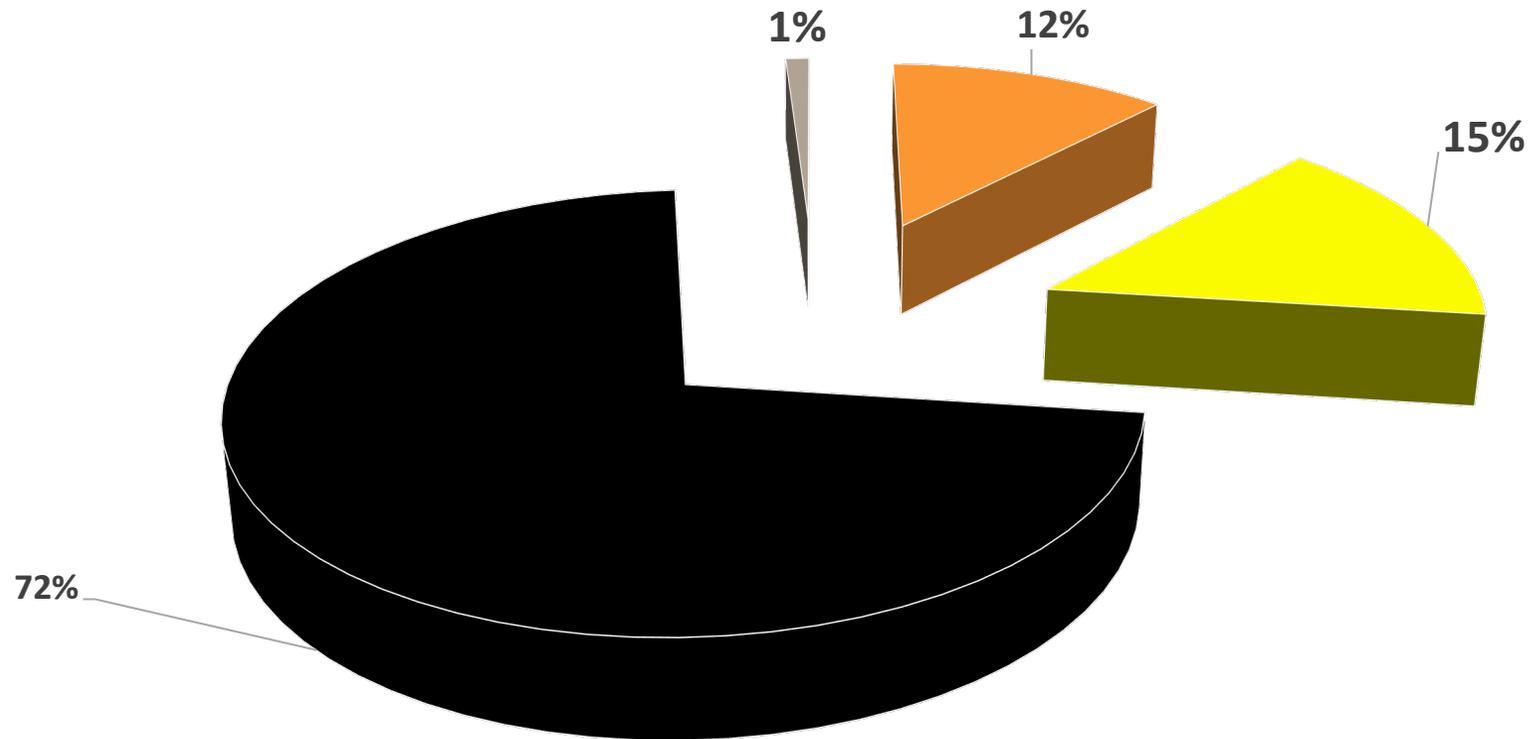
- Incivilités en 2024
- Recherche des usagers non-inscrits
- Verbalisation
- Déploiement de caméras nomades sur les PAV

Les tonnages ramassés en pied de PAV par antenne en 2024

Proportion des tonnages collectés en pied de borne / aux tonnages insérés dans les bornes



Types de dépôts en pied de Bornes



■ carton

■ emballages et papiers

■ sacs noirs

■ Encombrants

Des solutions pour lutter contre les incivilités

- La recherche des usagers non-inscrits
- La verbalisation
- Le déploiement des caméras nomades sur les PAV

La recherche des non-inscrits

Estimation du
nombre de
foyers non
enregistrés
12 811

- Liste électorale
- Matrice cadastrale
- Retour des Plis Non Distribués (PND ancien NPAI) => nouvel adressage mairie

Contact pour plus de renseignements :
habitatco-accompagnement@smd3.fr

TOTAL d'inscrits au 15 octobre 2024
2 638 nouveaux foyers

Mise en place d'un service verbalisation depuis janvier 2023

Une équipe composée de 7 agents assermentés.

1 310 rapports ont été établis en 2023

3 048 infractions relevées au 31 octobre 2024

TARIFS 2025

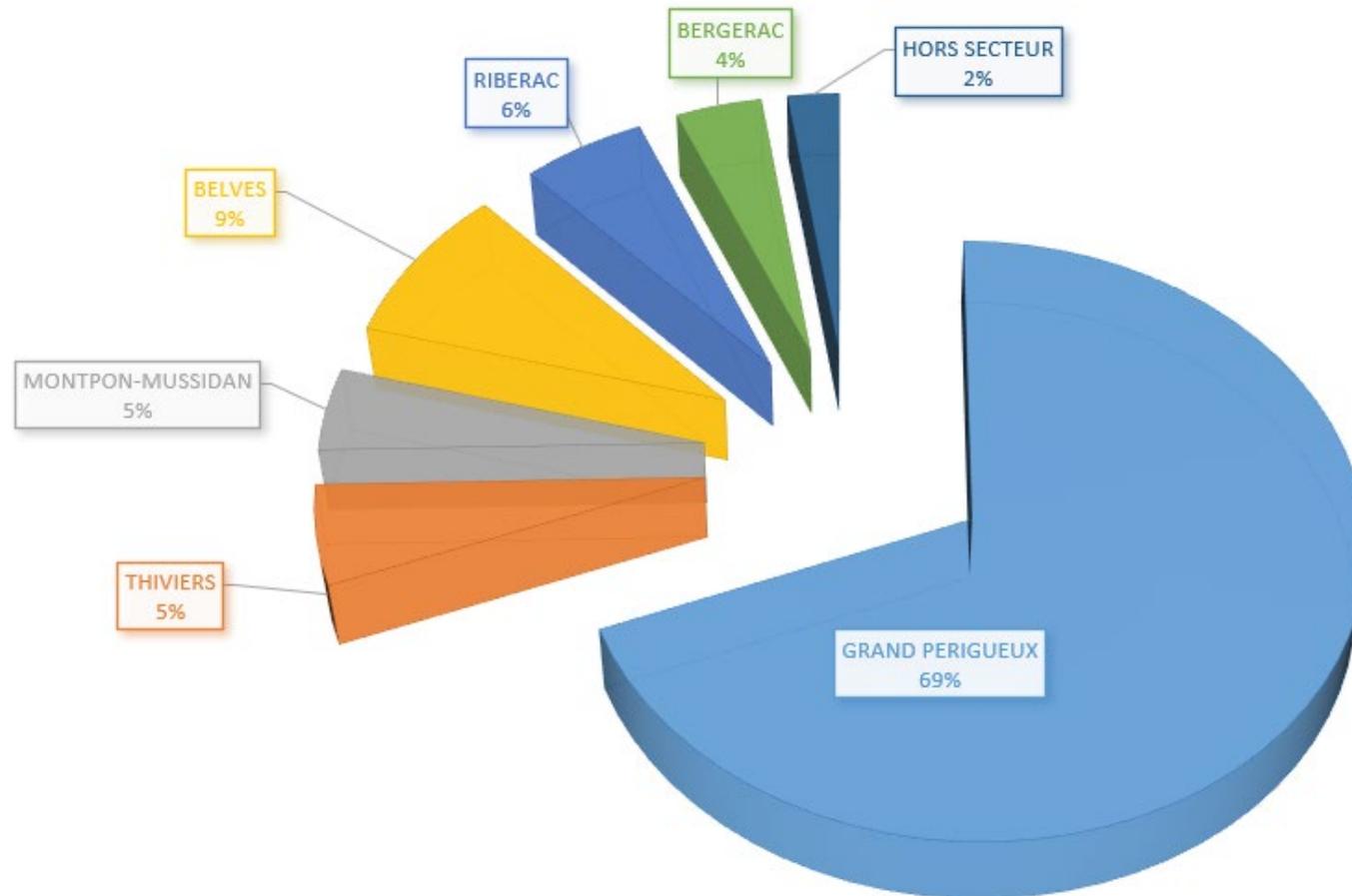
Type d'infractions	Tarifs
Dépôt d'ordures ménagères, d'emballages, de papiers, de cartons ou de verre en pied de bornes, sur les bornes de point d'apport volontaires, en pied de bacs individuels ou de bacs de regroupement	128 €
Dépôt de tout autre déchets (encombrants, déchets verts, bois, électroménagers, matériaux, ferrailles, gravats, autres...) en pied de bornes.	158 €
Dépôt de déchets non autorisés par le règlement de collecte dans une borne ou dans un bac de recyclables de ces derniers.	158 €
Dépôt de sacs non logotés SMD3 dans les bacs de regroupement réservés aux déchets ultimes.	90 €



Répartition des constatations d'incivilités en 2024

3048 Infractions
relevées
au 31 octobre 2024

ANTENNE	NOMBRE TOTAL DE RELEVÉ D'INFRACTION
GRAND PERIGUEUX	2269
THIVIERS	118
MONTPON-MUSSIDAN	144
BELVES	255
RIBERAC	157
BERGERAC	105



Déploiement de caméras nomades sur les points d'apport

Le dispositif

La Caméra détecte une altération de l'image (dépôts sauvages ou vandalisme) **conformément à la réglementation.**

Le dispositif filme en continu sans conserver les images sauf s'il détecte une anomalie. Dans ce cas, le visionnage des images est effectué par un agent assermenté.

Amende administrative au titre de l'article L541-3 du code de l'environnement perçue par la commune.



Déploiement de caméras nomades sur les points d'apport

La mise en œuvre

Le SMD3 :

- Acquisition du matériel (caméras et logiciels)
- Rédaction de la demande préfectorale, installation des caméras
- Elaboration et suivi de la procédure administrative : rédaction des documents par le service verbalisation , envoi....échanges avec la commune

Les communes :

Signature de l'arrêté

Perception des amendes

Dans le cadre du service mutualisé et de l'adhésion des communes : partage des recettes recouvrées entre le SMD3 et la commune.

Tarification

- Que finance la Redevance Incitative ?
- Le contexte de préparation de la grille des tarifs
- La grille tarifaire 2025

Que finance la Redevance Incitative ?

L'ensemble des services du SMD3

Chaque usager utilise l'ensemble des services du SMD3 au quotidien



Collecte de tous les flux



Tri des emballages



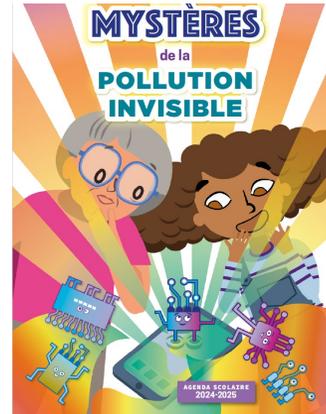
Enfouissement des déchets ultimes



Collecte des déchets en déchèterie



Campagnes départementales de broyage



Création, impression et diffusion des supports de communication et pédagogiques



Animations sur le terrain (visites de sites, stand d'informations, Camion Zéro déchet, animations scolaires...)



Accompagnement des communes à l'installation de composteurs collectifs, distribution de composteurs individuels, animation d'ateliers compostage...

Le contexte de préparation de la grille tarifaire 2025

s'inscrit toujours dans un contexte de **hausse des coûts** associé à **une baisse des recettes**.

L'augmentation de la TGAP (+7€ la tonne en 2025) représente un surcout de **650 000€** / à 2024 malgré la baisse des tonnages enfouis.

A cette augmentation, se rajoute une pénalité pour ne pas avoir atteint les objectifs de la Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte : **+5€** pour toute tonne enfouie au-delà de la **40 561ème** soit **+ 175 000€**.

Malgré la baisse des effectifs globaux, **la masse salariale évolue de + 2,4%** / à 2024 soit **+ 600 000€** :

- **+ 2,25%** sur le point CCNAD,
- **+ 2,5%** sur le taux de cotisation employeur à la CNRACL,

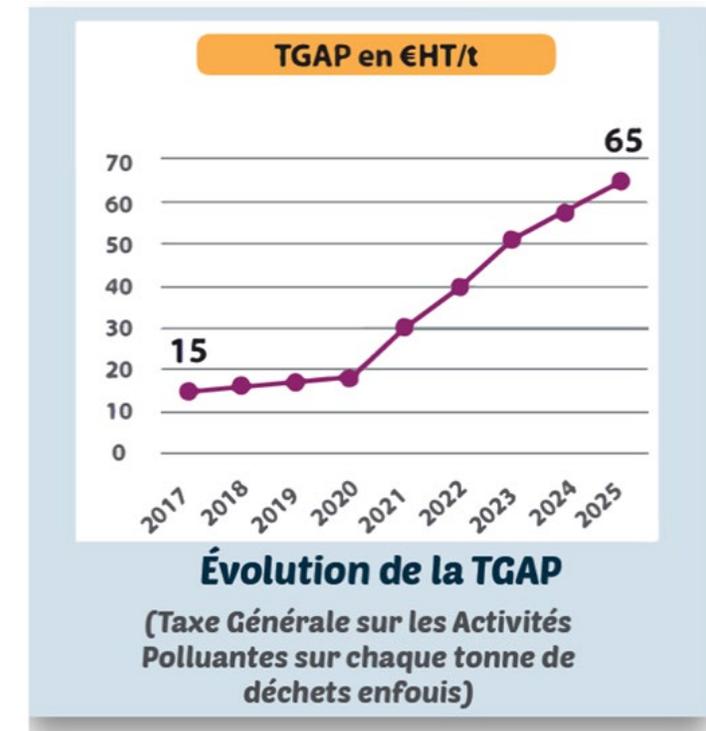
Augmentation du volet Assurances : + 300 000€ /2024.

Le **cout des incivilités en pied de PAV / vandalisme** s'élève à + de **2 000 000€**.

Baisse de recette prévue avec la baisse du FCTVA : **- 473 000€**.

Le **recyclage des matières** continue de subir la **récession** en cours :

- **-10€** la tonne sur la revente du verre : **- 197 000€**
- Evacuation en valeur négative du bois et de la majorité des déchets verts : **- 573 000€**.



La grille tarifaire 2025

Nouveauté : intégration des demi-parts pour les cas de gardes alternées

Tarifs 2025 Particuliers collectés en Points d'Apport Volontaire

Nombre de personnes au foyer	1	1,50	2	2,50	3	3,50	4	4,50	5	5,50	6	6,50	7 et plus	Résidence Secondaire
Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 l (*) (par an)	16,00	22,00	26,00	30,00	34,00	36,00	40,00	42,00	44,00	46,00	48,00	50,00	52,00	24,00
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00
Abonnement annuel (en euros)	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €
Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	94,08 €	129,36 €	152,88 €	176,40 €	199,92 €	211,68 €	235,20 €	246,96 €	258,72 €	270,48 €	282,24 €	294,00 €	305,76 €	141,12 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, prix en euros)	213,69 €	248,97 €	272,49 €	296,01 €	319,53 €	331,29 €	354,81 €	366,57 €	378,33 €	390,09 €	401,85 €	413,61 €	425,37 €	260,73 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €	5,88 €
Cout au litre	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €

Comprend :

- Collecte et traitement de tous les déchets
- 26 passages en déchèterie

La grille tarifaire 2025

Nouveauté : intégration des demi-parts pour les cas de gardes alternées

Tarifs 2025 Particuliers collectés en Porte à Porte

Nombre de personnes au foyer	1,00	1,50	2,00	2,50	3,00	3,50	4,00	4,50	5,00	5,50	6,00	6,50	7 et plus	Résidence Secondaire
Taille standard du bac en litres	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120
Nombre de levées forfaitaires (par an)	8,00	11,00	13,00	15,00	17,00	18,00	20,00	21,00	22,00	23,00	24,00	25,00	26,00	12
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26,00	26
Abonnement annuel (en euros)	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61 €	119,61€
Forfait de levées annuelles (en euros)	179,56 €	228,95 €	261,88 €	294,80 €	327,73 €	344,20 €	377,12 €	393,59 €	410,05 €	426,52 €	442,98 €	459,44 €	475,91 €	245,41€
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, prix en euros)	299,17 €	348,56 €	381,49 €	414,41 €	447,34 €	463,81 €	496,73 €	513,20 €	529,66 €	546,13 €	562,59 €	579,05 €	595,52 €	365,02€
Prix de la levée supplémentaire bac de 120 l (*) (en euros)	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	11,76 €	5,88€
Cout au litre	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098 €	0,098€
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08 €	11,08

Comprend :

- Collecte et traitement de tous les déchets
- 26 passages en déchèterie

La grille tarifaire 2025

Tarifs 2025 habitat vertical ou pavillonnaire collectées en bacs en service de porte-à-porte

Nombre de litrage forfaitaire par an (*)	1 560
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26
Abonnement (en euros)	119,61 €
Forfait de litrage annuel (en euros)	261,88 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de litrage en euros)	381,49 €
<i>*Nota : Au-delà de ce forfait annuel de 1560 litres par logement, il sera facturé le prix des litrages supplémentaires au tarif de 0,098€ par litre.</i>	

la part fixe annuelle facturée aux résidences constituées en habitat vertical ou pavillonnaire correspond au nombre de logements de la résidence x 381,49 €.

La grille tarifaire 2025

Tarifs 2025

Professionnels, administrations et associations
collectés en Points d'Apport Volontaire

Nombre d'ouvertures forfaitaires annuelles d'une trappe de 60 l (*)	16
Abonnement (en euros)	89,97 €
Forfait de litrage annuel (en euros)	94,08 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de litrage en euros)	184,05 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,88 €

Tarifs 2025

Professionnels, administrations et associations
collectés en Porte à Porte

Taille du bac au choix (en litres)	120	240	360	660	750
Nombre de levées forfaitaires annuelles	8	8	8	8	8
Abonnement (en euros) (*)	89,97 €	89,97 €	89,97 €	89,97 €	89,97 €
Forfait de levées annuelles (en euros) (**)	169,54 €	339,07 €	508,61 €	932,45 €	1 059,60 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées, en euros)	259,51 €	429,04 €	598,58 €	1 022,42 €	1 149,57 €
Prix de la levée supplémentaire (en euros)	11,76 €	23,52 €	35,28 €	64,68 €	73,50 €



SMD3

09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr

Accueil téléphonique et physique du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Accueil téléphonique uniquement le samedi de 9h à 12h30.

Pour nous rendre visite :

SMD3 – La Rampinsolle – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

Pour nous écrire :

SMD3 – CS 80024 – 24 050 – PERIGUEUX CEDEX 9